



RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Tiré du document de Rando-Québec

Le coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) et est extrêmement contagieux.

Le Club 50 ans + de Claude Robillard s'engage à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autorités gouvernementales et à mettre en place et toutes les mesures recommandées. Cependant le Club 50 ans + de Claude Robillard ne peut garantir que vous ne serez pas infecté par le COVID-19. Votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document,

1. Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 lors de ma participation aux activités du *Club 50 ans + de Claude Robillard*.

2. Je déclare que ma participation aux activités du *Club 50 ans + de Claude Robillard* est volontaire

3. Je déclare que ni moi ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours ;

4. Si j'éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je m'engage à ne pas me présenter ou participer aux activités du *Club 50 ans + de Claude Robillard* durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.

5 Dans le cas où je me présente avec des symptômes je comprends que je me verrai l'accès refusé par la personne à l'accueil.

6. Je déclare que ni moi ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada, dans les 14 derniers jours. Si je voyage à l'extérieur du Canada après avoir signé la présente déclaration, je m'engage à ne pas me présenter ou participer aux activités du *Club 50 ans + de Claude Robillard* durant au moins 14 jours après le retour de voyage.

Le non-respect de cette entente ou des consignes entraînera l'expulsion du site du CSCR pour une période pouvant aller jusqu'à la fin de la session d'activités.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que le *Club 50 ans + de Claude Robillard* reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Nom du participant (lettres moulées)

Signature du participant

Date _____ Lieu _____